

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ASSOCIATION DES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE LYON

Charte du Foyer

Charte du Foyer

Cette charte est une annexe au Règlement Intérieure de l'Association des Étudiants de l'École Normale Supérieure de Lyon. Elle précise le fonctionnement du Club de gestion du Foyer.

Membres du Club

1. Les membres du Club de gestion du Foyer sont appelés « RF ». Iels sont chargé-es de la gestion courante du Foyer, de son entretien et de son animation en accord avec le bureau. Les RF sont là pour vous. L'équipe des RF veille au bon fonctionnement du Foyer et à l'épanouissement de ses usagers. Demandez l'aide des RF en cas de doutes et respectez leurs instructions et consignes.
2. Aime ton foyer et ton foyer t'aimera. Le Foyer est avant tout votre Foyer. Les RF sont disponibles pour écouter vos requêtes et suggestions, au Foyer ou par mail à l'adresse bde.foyer@ens-lyon.fr. Vous pouvez à tout moment faire un don au Foyer, soit auprès de l'équipe des RF, soit via l'interface ardoise par le biais de la consommation "Dons Foyer".

Conditions d'accès aux locaux

Fonctionnement du Club

3. Dura lex sed lex. Seule la consommation de boissons du 3e groupe (article L3321-1 du Code de la santé publique) est autorisée au Foyer, conformément à la licence de débit de boissons accordée au BDE. Renseignez-vous auprès des RF.
4. Rendez l'argent. Les ardoises positives nuisent au bon fonctionnement du Foyer, rechargez avant d'être dans le rouge. Les rechargements se font par espèce ou par chèque auprès de l'équipe des RF ou par virement en se renseignant par mail à l'adresse bde.foyer@ens-lyon.fr.
5. No day drinking. La consommation de boissons alcoolisées est interdite avant 18h.
6. La réserve n'est pas une annexe du frigo. L'accès vous y est autorisé pour les miams et les capsules de café uniquement. Ils ne sont pas gratuits et se payent comme toutes les autres consommations. Aucune boisson ne peut en être sortie sans accord des RF.

Services proposés par le Club

Attitudes des utilisateur·ices au sein du Foyer

7. L'accès et l'égalité de traitement au foyer doivent être garantis pour toutes, tout le temps. Tout propos ou comportement oppressif et/ou discriminatoire sera sévèrement sanctionné par l'équipe des RF et le BDE, possiblement par l'exclusion. Le Foyer n'est pas un lieu, le Foyer est un concept...
8. Le respect des autres est essentiel. La diffusion de contenus dégradants et/ou oppressifs est prohibée.
9. Le respect du Foyer l'est tout autant. La dégradation des locaux et le vol mettent en péril le Foyer. Les usagers doivent veiller à faire leur ménage, vaisselle, à ranger leurs consignes dans les caisses correspondantes, déposer le verre non-consigné dans les caddies prévus à cet effet et jeter le verre cassé.
10. La musique n'adoucit pas toujours les mœurs. Respectez les autres usagers en limitant le volume de la musique - notamment aux heures de travail. Aucune musique ne peut être coupée avant 10 min.